

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MARS 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 19 mars 2009 à 20H00

Etaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoints, Mmes CALLOL, FEUILLET, LECONTE, Mrs LAMBERT, LANDRY, LENTZ, VOREPPE, RUMEAU.

Absent excusé : Mr BRAOUEZEC donnant pouvoir à Mr RICARD

Absent : Mr BONNAFI

Secrétaire de séance : Mr Sébastien LANDRY.

Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 29/01/09.

COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion 2008 dressés par le Trésorier Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur et déclarés que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 330 685,78 € et un déficit de 104 325,98 € en investissement, résultat de clôture un excédent de 155 953,41 €. Les comptes annexes font apparaître un excédent de fonctionnement de 3 292,53 € et 26,42 € en investissement pour le CCAS. Un excédent de 11 487,82 € en fonctionnement et 3 552,00 € en investissement pour le service de l'eau. La gestion administrative du Maire est jugée conforme aux budgets et aux engagements du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés soit 13 voix.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Suite au vote du compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 104 325,98 € à la section d'investissement.

VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts. Les taux 2008 sont donc reconduits, à savoir, taxe d'habitation 15,89 %, foncier bâti 15,95 % et foncier non bâti 51,24 %.

BUDGET 2009

Mme THOMAS nous présente le budget 2009 qui s'élève à 845 601 € tant en dépenses qu'en recettes en section de fonctionnement et à 331 250 € en section d'investissement.

Les grands travaux pour 2009 sont la continuité de l'enfouissement des réseaux rue des Ecoles, la réfection de la toiture de l'école, l'acquisition d'un camion pour les services techniques. Le budget est adopté à l'unanimité.

Détail des articles	6574 Subventions
AFCO	12 000
ASCV	6 800
Comité des Anciens	5 800
Association Familiale	700

ASV Cyclisme	400
Anciens Combattants	500
Coopérative Scolaire	320
Conseil Municipal Jeunes	2 000
Amicale des Maires	200
L'orangerie	800
Association Parents d'Elèves	110
SACPA	800
ASSAD RM	600
RIVAGE	100

MOTION RELATIVE À LA PÉTITION INITIÉE PAR LA COMMUNE DE VAUX LE PÉNIL SUR LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT FINANCIER DU PROJET DE GÉOTHERMIE DANS LESQUELLES ELLE EST IMPLIQUÉE

A l'unanimité, le Conseil a décidé, de souscrire pleinement à la pétition initiée par le Maire de Vaux le Pénil et son Conseil auprès du Crédit Agricole, à travers sa filiale SA UNIFERGIE, pour ouvrir une négociation visant à une solution équitable au profit de la Commune, a décidé d'apporter au Conseil Municipal de Vaux le Pénil, le soutien de la Commune de Voisenon pour obtenir satisfaction dans sa démarche visant à protéger ses citoyens et contribuables des conséquences du jugement du Tribunal de Grande Instance, dont le risque représente une augmentation importante de la fiscalité locale.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mlle POUILLON demande si l'abattement fiscal, concernant les Personnes Handicapées est rétroactif. Mr le Maire lui répond que non.
- Mr LAMBERT nous rend compte de la réunion du SISEM et nous informe que les lampes ballons fluorescentes de l'éclairage public n'allaient plus être commercialisées et que l'utilisation des nouvelles lampes n'est pas compatible avec les foyers existants. La Commune est invitée à faire le recensement du nombre de luminaires à remplacer car le SISEM propose une participation de 50 % du montant hors taxe, plafonnée à 200 €.
- Melle POUILLON demande si la Commune compte faire quelques choses au Clos de la Noyerie, concernant les dalles engazonnées qui actuellement sont recouvertes de terre. Mr le Maire va contacter Monsieur DUTERTRE afin de lui demander de remettre en état ces dalles.
- Mr RICARD nous informe qu'il a contacté 2 sociétés pour le 14 juillet pour les fontaines et que ces 2 sociétés sont déjà prises. Mr le Maire n'est pas favorable à tirer le feu d'artifice au Mille Club car un riverain s'est plaint.
- Mr LE MEUR lui répond est-ce que pour une seule personne, il faut supprimer le feu d'artifice ?
- Mr RICARD se propose de rencontrer cette personne avec l'artificier.
- Mr RICARD nous informe qu'il a reçu de la CAMVS un dossier à remplir concernant l'accessibilité des bâtiments communaux aux Personnes Handicapées.
- Mr RICARD nous avise, que, concernant la course de voitures à pédales, l'arrêté de circulation a été validé par la DDE et que les déviations sont prévues.

La séance est levée à 21H30.